CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-498-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498

ATTENDU que cette modification du règlement de zonage vise à modifier la délimitation de la zone habitation H-52 (Lac Théodore) et la zone industrielle I-02 (Sablière Spotz) de manière à intégrer le lot 5 939 952 du cadastre du Québec dans la zone habitation H-52 (Lac Théodore) dans laquelle l'usage habitation unifamiliale H-1 est autorisé ;

ATTENDU qu'il serait également pertinent d'y intégrer également le lot 5 939 955 du cadastre du Québec de manière à créer une délimitation de zone plus adéquate ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de la demande de demande de changement de zonage 2021-0089 visant à intégrer le lot 5 939 952 du cadastre du Québec dans la zone habitation H-52 (Lac Théodore) afin d'y permettre l'usage habitation ;

ATTENDU que le règlement de zonage 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU le dépôt d'un avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement n° 2017-498-9 par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 16 avril 2021 ;

ATTENDU que l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui s'est tenue du 28 avril au 13 mai 2021 ;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique supplémentaire qui s'est déroulée par visioconférence le 5 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, madame Suzanne Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le second projet règlement n° 2017-498-8 amendant le règlement de zonage numéro 2017-498 soit adopté par résolution et que soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage, annexe 1 du règlement de zonage n° 2017-498, est modifié en apportant une modification à la délimitation de la zone habitation H-52 (Lac Théodore) et la zone industrielle I-02 (Sablière Spotz) de manière à intégrer le lot 5 939 952 et 5 939 955 du cadastre du Québec dans la zone habitation H-52 (Lac Théodore), tel qu'illustré à l'annexe « 1 » jointe au présent projet de règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

François Ghali Maire	Véronique Cronier Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Avis de motion : 16 avril 2021
Adoption du 1er projet de règlement : 16 avril 2021
Affichage et publication de l'avis public de consultation écrite : 28 avril 2021
Consultation écrite : 28 avril au 13 mai 2021
Consultation publique par visioconférence : 5 mai 2021
Adoption du second projet de règlement : 21 mai 2021
Avis de demande de participation à un référendum :
Période pour présenter une demande de participation à un référendum :
Adoption du règlement :
Certificat de conformité (MRC) :
Entrée en vigueur :
Avis d'entrée en vigueur :

Annexe 1 : Extrait du plan de zonage

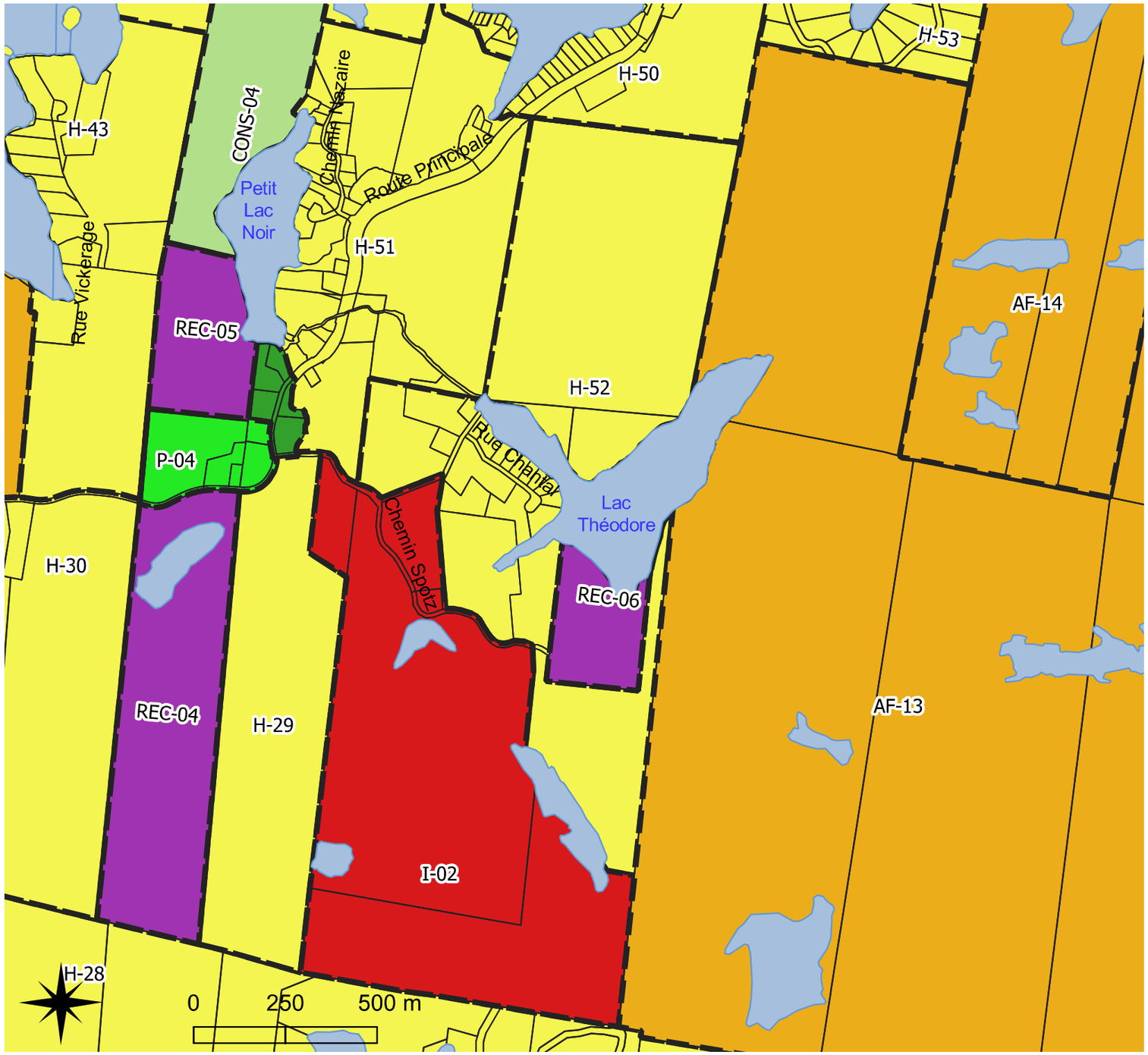

Annexe 1.1

Plan de zonage actuel

Légende

- Lac
- Unité d'évaluation

Plan de zonage (Octobre 2020)

- Agroforestière
- Commercial
- Conservation
- Habitation
- Industriel
- Parc
- Récréative

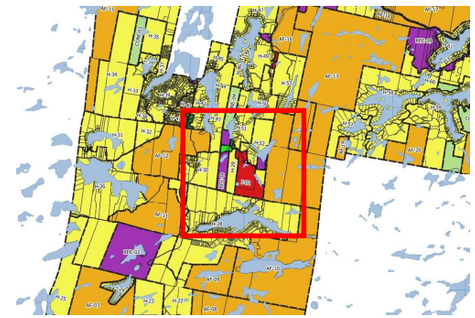

Système de coordonnées: QC
MTM08
Projection: Transverse Mercator
Datum: North American 1983

Wentworth-Nord
Saint-Michel - Laurel - Montfort

Annexe 1.2

Plan de zonage projeté

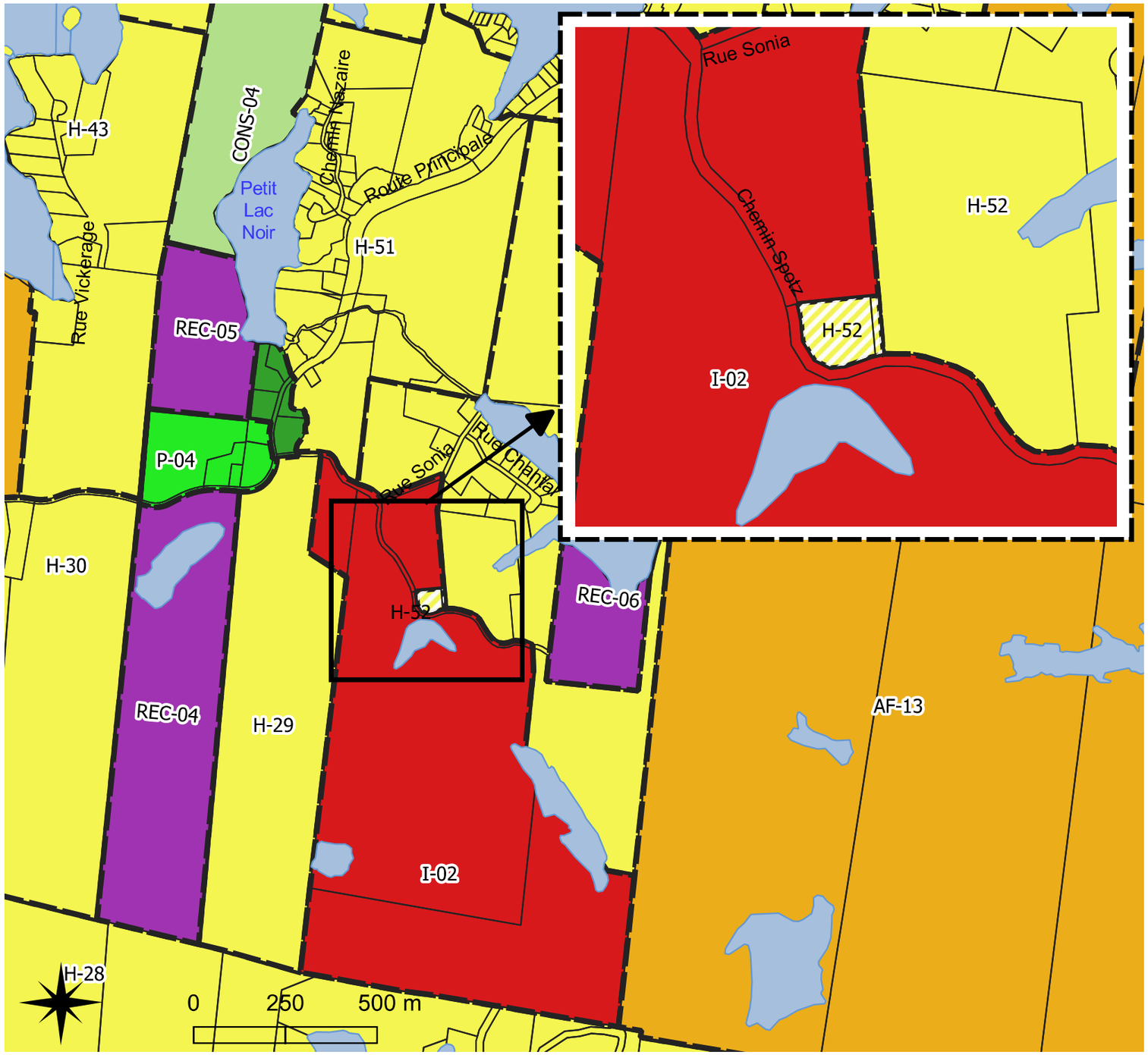

Légende

- Lac
- Unité d'évaluation
- Agrandissement de H-52

Plan de zonage (Octobre 2020)

- Agroforestière
- Commercial
- Conservation
- Habitation
- Industriel
- Parc
- Récréative

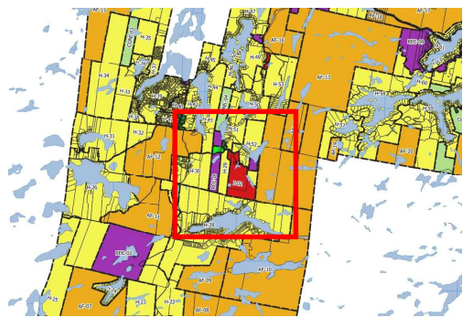

Système de coordonnées: QC
MTM08
Projection: Transverse Mercator
Datum: North American 1983

Wentworth-Nord
Saint-Michel - Laurel - Montfort